



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 23 janvier 2024]

Date de la convocation

17 janvier 2024

Date de mise en ligne

25 janvier 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Procurations : 7

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Daniel RIBES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Laurent SQUASSINA, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*.

Absents et représentés : Claire VILLENEUVE, Isabelle BEAUVAIS, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Anne DUBIER, Antony MOUSSU, Elisa GILLET

Absents : Marie MONTELS, Christelle HARDY

N° 003/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie – aide au projet ou au fonctionnement pour participation à la vie culturelle et politiques territoriales – année 2024

Il est rappelé à l'assemblée que suite à l'obtention du label et à la signature de la convention Ville d'art et d'histoire avec le ministère de la culture, la Ville de Gaillac s'est engagée à mettre en place une politique globale de valorisation de ses patrimoines via le label Ville d'art et d'histoire.

Afin de poursuivre les actions en faveur de la médiation des patrimoines, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention à la DRAC au titre de l'aide au projet ou au fonctionnement pour participation à la vie culturelle et politiques territoriales, pour l'année 2024 d'un montant de 2 000€.

Ce soutien de l'Etat devra permettre au label ville d'art et d'histoire de mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle valorisant le quartier de Lentajou ainsi que le travail de collecte orale qui sera fait dans ce même quartier.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Projets	Montant	Part commune	Subvention DRAC
Projet d'Education artistique et culturelle « Lentajou, Mémoires de quartier »	4 000€	2 000€	2 000€

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE le concours financier susmentionné,

APPROUVE le plan de financement détaillé ci-dessus,

DONNE tout pouvoir au Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Madame le Maire,
Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,
Francis RUFFEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 24 janvier 2024